

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLAN**ARRONDISSEMENT DE PAU****MAIRIE D'ORTHEZ****EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023**

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mmes PICHAUREAU, FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE),

Absent : M. ARENAS

Secrétaire de séance : Mme DARSAUT

23 – 133 - CONVENTION PROSPECTIV'EAU POUR LA SÉCURISATION DE L'EAU POTABLE EN BÉARN

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

La sécheresse de 2022 a révélé une fragilité du Béarn vis-à-vis de ses ressources en eau. La probable augmentation de la récurrence de ce type d'évènement en raison du réchauffement climatique pose la question de l'adaptation du territoire et de la sécurisation de son alimentation en eau potable, en particulier pendant la période d'été.

L'Agence de l'eau et les autorités organisatrices locales en matière d'eau potable ont souhaité se saisir de cet enjeu, afin d'anticiper les problématiques qui pourraient survenir dans les prochaines années et auxquelles ils devront faire face. Dans cet optique, elles ont impulsé l'idée de conduire une étude prospective relative à l'eau potable à l'échelle du Béarn, pour construire une vision d'ensemble et une stratégie de sécurisation partagée à cette échelle.

De son côté, le Pays de Béarn a vocation à conduire des actions déléguées par ses membres à son échelle, en vue de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale. L'un de ses axes d'intervention consiste à anticiper les enjeux de demain pour le Béarn et à imaginer des solutions communes. Sa structuration répond à un enjeu essentiel de mieux coopérer en interne.

Afin de répondre à la sollicitation des autorités organisatrices en matière d'eau potable et à la demande de ses membres, le Pays de Béarn s'est engagé dans un projet intitulé « Prospectiv'Eau », qui vise à réaliser une étude prospective, relative à l'eau potable, en facilitant la coopération entre toutes les parties prenantes intéressées.

Au vu des objectifs convergents du Pays de Béarn et des autorités organisatrices en matière d'eau potable et des compétences complémentaires que ces dernières pourraient mobiliser dans le cadre du projet « Prospectiv'Eau », l'établissement d'une convention a été proposé.

Cette convention aurait pour objet l'instauration d'un partenariat entre le Pays de Béarn et les collectivités compétentes pour la production et la distribution d'eau potable. Elle précise les études à mener, le calendrier de travail, l'implication des partenaires... Elle prévoit également un partage entre le Pays de Béarn et les signataires de la convention des montants à la charge du territoire pour réaliser le projet.

Ainsi, la convention prévoit une participation de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement d'Orthez à hauteur de 0,15 % du montant total du projet (estimé à 339 677 euros TTC), soit environ 510 € TTC. Ce montant sera appelé au 1^{er} janvier 2025.

Il est proposé que cette convention soit établie pour toute la durée du projet, soit pour une période prévisionnelle de trois ans, de janvier 2024 à décembre 2026. Ce partenariat pourra, à l'avenir, être prolongé, avec l'accord de l'ensemble des parties.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 8 novembre 2023 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la mise en place d'un partenariat avec le Pays de Béarn et les collectivités citées dans le cadre du projet « Prospectiv'Eau »,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat correspondante,
- prévoit les crédits nécessaires au budget eau potable 2025.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 novembre 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

